

# 10<sup>ème</sup> journée de droit successoral

18 janvier

2024

En présentiel et à distance

## En bref...

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral.

La journée peut être suivie sur place (nombre de places limité) ou par visioconférence.

## Direction de la journée

Professeurs **Maryse Pradervand-Kernen**, **Antoine Eigenmann** et **Michel Mooser**

## Intervenant-e-s

**François Bohnet**, Professeur à l'Université de Neuchâtel, avocat, Neuchâtel

**Antoine Eigenmann**, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

**Michel Heinzmann**, Professeur à l'Université de Fribourg

**Philippe Meier**, Professeur à l'Université de Lausanne, avocat, Lausanne/Genève

**Michel Mooser**, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, notaire, Bulle

**Yves Noël**, Professeur à l'Université de Lausanne, avocat, Lausanne

**Maryse Pradervand-Kernen**, Professeure à l'Université de Fribourg

**David Regamey**, Avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

## Public concerné

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocats, aux juges et aux juristes appelés à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats spécialistes FSA en droit des successions.

Une attestation de participation sera remise sur demande après la journée.

## Programme

### Jeudi 18 janvier 2024

Dès 09.00      **Accueil avec café et croissants**

---

09.30-09.35      **Ouverture de la journée**  
A. Eigenmann

---

09.35-10.10      **Le testament parental**  
P. Meier

---

10.15-10.50      **Les conclusions en réduction et leur modification en cours d'instance**  
F. Bohnet

---

10.55-11.25      **Pause-café, croissants**

---

11.30-12.00      **La rémunération de l'exécuteur testamentaire**  
M. Pradervand-Kernen

---

12.05-12.35      **L'administration d'office de la succession**  
M. Mooser

---

12.40-13.30      **Repas (buffet)**

---

13.35-14.10      **Le droit applicable aux successions internationales**  
M. Heinzmann

---

14.15-14.50      **La fiscalité d'actifs commerciaux dans la succession**  
Y. Noël

---

14.55-15.25      **Revue de jurisprudence**  
D. Regamey

---

15.30              **Clôture de la journée**  
A. Eigenmann

---

\* 15.40            **Départ du bus pour la gare**

---

#### \* Remarque

Afin de vous faciliter le trajet, nous organisons des bus (course spéciale) qui vous attendront à la gare routière de Fribourg, départ à 9h10. A la fin de la journée, les bus repartiront de Pérolles 2 en direction de la gare. Les possibilités de parquer à Pérolles sont limitées à 2h.

## Date et lieu

Jeudi 18 janvier 2024

Université de Fribourg, site de Pérolles 2, Auditoire Joseph Deiss

## Frais d'inscription

CHF 400.- y. c. les pauses et le lunch de midi ou un accès par visioconférence, ainsi que l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers

CHF 200.- pour les avocat-e-s stagiaires et les notaires stagiaires sur présentation d'une pièce justificative

Si pour des raisons sanitaires, la manifestation ne devait avoir lieu qu'en ligne, cela ne donnerait pas droit à un remboursement des frais d'inscription. Les conditions d'annulation s'appliquent.

## Délai d'inscription

16 décembre 2023

Inscription en ligne > [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

## Questions

Les questions aux conférenciers peuvent être adressées avant le 16 octobre 2023 à [notaire@etude-mooser.ch](mailto:notaire@etude-mooser.ch).

## Conditions d'annulation

Les désinscriptions se font par écrit. Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent:

- Gratuit jusqu'au 15 décembre 2023
- Du 16 décembre 2023 au 6 janvier 2024, la moitié des frais de participation est due
- Dès le 7 janvier 2024, la totalité des frais d'inscription est due

## Inscriptions et organisation

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél : +41 (0)26 300 73 39

E-mail : [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)

[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)